

Blâmer

"Actes et conduites répétés de nature à porter gravement préjudice au Parti socialiste". C'est le motif invoqué pour un blâme adressé par la Fédération du PS à Pierre-Gilles Coulet.

Le même motif a valu un avertissement à son épouse, Suzanne Coulet, et à un autre militant de Saint-Christol, René Beydon.

Qu'ont donc fait ces trois comparses pour être ainsi flagellés par leur propre parti ? C'est une histoire vieille d'un an.

Rappelez-vous : un certain référendum d'intérêt local sur le projet touristique du Serre d'Avène...

Le Parti socialiste a condamné l'attitude des trois militants dans le contexte de ce référendum.

Il faut souligner qu'ils avaient milité contre l'avis de la section locale et contre celui du maire, Jean Sirvin. Les Saint-Christolens, de leur côté, les ont suivis dans leur opposition au projet.

Et on attend désormais l'avis de la commission nationale des conflits sur l'investiture de Jean Sirvin et Suzanne Coulet. Si la commission attend aussi longtemps, ce seront encore les Saint-christolens qui trancheront dans l'isolement.

MIDI LIBRE

Edition Alès-Cévennes

dimanche 25 novembre 2007